

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°62/2021

L'an deux mil vingt et un, le 07 décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck BRON, Maire.

Présents : M. Franck BRON, Mme Martine BLACHE, M. Jean-Louis ANDREU, Mme Pauline BON, M. Philippe LAURENT, Mme Sandra CAMPOY, M. Philippe ZUCCARELLO, Mme Pascale MERCIER, M. Daniel POIRIE, Mme Eugénie GRAND, MM. Philippe DANGELY, Sébastien BLACHE, MM. Steve BIANCHI, Franck LAURENT, Mme Catherine LEPETIT, M. Lébicha MANOUKIAN, Mme Christine TROUBA, M. Axel SIMIAN, Mme Monique RAVOUNA, M. Jean-Pierre DEBRAY.

Procurations : Mme Josiane PAVIET-GERMANOZ (pouvoir à M. Philippe ZUCCARELLO), Mme Danka DRAGOJLOVIC (pouvoir à M. Jean-Louis ANDREU), M. Dimitri KOKKINIDIS (pouvoir à Mme Pauline BON), Mme Isabelle ROUSSET (pouvoir à M. Philippe LAURENT), Mme Fadoi AQADDOURI (pouvoir à Mme Eugénie GRAND), Mme Caroline FERRAND (pouvoir à Mme Martine BLACHE), M. Florian D'ANGELO (pouvoir à M. Lébicha MANOUKIAN), M. Anthony NIAVET (pouvoir à M. Jean-Pierre DEBRAY), Mme Farah GUILLAUMONT (pouvoir à Mme Monique RAVOUNA).

M. Axel SIMIAN a été élu Secrétaire de séance.

OBJET : CESSION LOCAUX COMMUNAUX RUE DE LA LIBERTE.

Exposé du Maire

Par voie de préemption, la commune a acquis trois locaux commerciaux situés au 5 et 7 rue de la Liberté. Le Conseil a entériné cette décision lors de ses séances des 15 mars et 13 juin 2018.

Deux de ces locaux commerciaux sont désaffectés et ce depuis plusieurs années ; le troisième exerçant à ce jour une activité de restauration rapide par le biais d'un bail conclu avec la commune.

Nous avons récemment reçu en mairie un acquéreur potentiel qui propose la somme de 140.000 €, pour réaliser une opération immobilière et commerciale sur ce secteur, sachant que le service des Domaines a estimé à hauteur de 89.000 € la valeur de ces trois locaux en date du 2 mars 2021.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Décide de vendre les trois locaux communaux situés au 5-7 rue de la Liberté à la société PC.INVESTIMMO pour un montant de 140.000 € nets vendeur.

☞ Autorise le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer tous documents utiles à la réalisation de cette vente.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérury, le 08 décembre 2021
Le Maire,

